Arrêté | Générale | colonial

Arrêté n° 3-439-1933 promulquant dans la colonie le décret du 9 mai 1933, portant promulgation du deuxième avenant à la convention commerciale entre la France et la Hongrie, stigné à Paris le 21 décembre 1929.

n° 3-439-1933

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
26 juin 1933

Numéro JO
n° 439 du 30/06/1933

Date du numéro
30 juin 1933

VISAS

Le Gouverneur de la Côte francaise des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion, d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 12 octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 9 mai 1933, portant promulgation du deuxième avenant à la convention commerciale entre la France et la Hongrie, signé à Paris le 21 décembre 1929, inséré au Journal officiel de la République francaise du 10 mai 1933

Vula circulaire ministérielle n° 551, en date du 15 mai 1933.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 9 mai 1933 susvisé portant promulgation du deuxième avenant à la convention commerciale entre la France et la Hongrie, signé à Paris le 21 décembre 1929. Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-Baissac.